

À Grenoble, le 14 février 2024

Monsieur le Président du CSAL de la DDFiP 38,

En application des articles 86 et 98 du décret 2020-1427, nous, membres du CSAL de la DDFiP 38, formulons la présente délibération suite à l'avis négatif sur le Règlement Intérieur (RI) présenté aujourd'hui.

L'intersyndicale Solidaires Finances Publiques, CFDT-CFTC Finances Publiques et UNSA DGFIP de la DDFiP 38 vous a proposé des modifications au règlement intérieur type proposé par l'administration. Or, à notre plus grand regret, vous n'en avez accepté AUCUNE !

Ce manque total de dialogue social est inacceptable.

Nous insistons sur les délais de transmission des convocations et des documents 15 jours minimum avant la date de réunion.

Nous sommes préoccupés par les entraves à un dialogue social de qualité, notamment en ce qui concerne la durée prévisionnelle des instances. Nous demandons que cette durée soit fixée à une journée minimum pour les instances (CSAL, FSL). Si l'ordre du jour s'avère dense, cette durée doit être étendue à la durée nécessaire pour un traitement exhaustif de qualité, et a minima portée à deux jours. Un dialogue social de qualité ne peut se concevoir que dans une durée permettant une discussion approfondie et constructive sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Nous exigeons la transmission en temps réel aux représentants de la FS du CSAL 38 de toutes les fiches de signalement (individuelles et collectives) ainsi que des déclarations d'accident de service – accident de trajet.

Il est crucial de rappeler que ce RI sert de cadre au dialogue social local. Les représentants du personnel, qui s'investissent pleinement dans leurs fonctions, attendent un cadre qui favorise un dialogue serein et constructif. Le RI doit traduire cet objectif.

Nous contestons la réduction des droits des représentants du personnel dans le nouveau RI. Pour un bon fonctionnement de l'instance, nous continuons de penser que des ASA maintenues comme auparavant et telles que définies dans le RI des CHSCT. Cette décision est d'autant plus inacceptable que la gestion de la sécurité et la prévention des risques professionnels nécessite une présence significative sur le terrain.

Nous continuons de revendiquer la prise en la prise en charge des frais par l'administration pour les suppléants dans toutes les instances : les CSA/FS et les CDAS.

Les modifications demandées par l'intersyndicale Solidaires, CFDT-CFTC et UNSA Finances Publiques de la DDFiP 38 nous semblent indispensables pour le bon fonctionnement des instances de dialogue social et des échanges constructifs entre l'administration et les représentants du personnel.